

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2031 :

Vote de subvention dans le cadre d'un projet de
coopération sportive

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire
David LORION
Accusé de réception et signature
09/09/2025
Date de réception : 09/09/2025
Date de réception : 01/09/2025

Affaire n°41/2031 : Vote de subvention dans le cadre d'un projet de coopération sportive.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a été sollicitée pour un projet de coopération sportive dans la Zone Océan Indien et plus précisément à Madagascar.

La Ville de Tamatave au travers du Club Union Boxe Tamatave, a invité le Boxing Club des Cygognes pour un partenariat dans le cadre du développement et la promotion de la Boxe Anglaise, aux rencontres de boxe amateur avec les clubs de Madagascar et plus particulièrement ceux de Tamatave.

Le Boxing Club des Cygognes porte à la connaissance de la Commune qu'il souhaite associer les deux autres clubs Saint-Pierrois à savoir, le Club de Boxe Anglaise de Saint-Pierre et Anoula Boxe à ce projet.

Le Maire, fait savoir à l'Assemblée, que ce genre de projet visant à apporter un soutien au développement de la pratique du sport dans la Zone Océan Indien par nos athlètes, entraîneurs et encadrants, s'inscrit totalement dans une démarche de coopération que souhaite également développer la Commune.

Ce projet de déplacement et d'échange pour la délégation Saint-Pierroise, à une importance particulière, tant sur le plan culturel, que sur les valeurs nobles de cette discipline, mais aussi sur le plan sportif en offrant aux boxeurs de la Grande Ile, une dimension internationale à leurs compétitions sportives, trop souvent privées de la présence des boxeurs de la Zone Océan Indien.

Dans cette optique, le Boxing Club des Cygognes a fait parvenir en Mairie une demande d'aide financière, permettant ainsi à 10 boxeurs et deux entraîneurs d'effectuer ce déplacement.

Vu la demande en date du 21/10/2024 pour un budget de 11 400€,

Il y a lieu de soutenir le projet porté par le Boxing Club des Cygognes, en leur apportant une aide financière d'un montant de 6 000 €.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De VOTER, l'aide financière de 6 000€ au Boxing Club des Cygognes
- De DIRE que les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire : 028 65748 24 RE25000052
- De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2031-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025